



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## structures administratives

Question écrite n° 9842

### Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'utilité et la fonction du Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable. Il souhaite obtenir le budget détaillé de cet organisme tant en matière de fonctionnement, que de mises à disposition de fonctionnaires. Il souhaite également avoir des précisions sur les missions de cet organisme, et sur la possibilité de le supprimer ou de le réformer, afin d'aboutir à une plus saine gestion des deniers publics.

### Texte de la réponse

Le Comité de suivi de la mise en oeuvre du droit au logement opposable (DALO) a pour mission de formuler toute proposition relative à la mise en oeuvre du DALO, institué par la loi du 5 mars 2007. Il donne son avis sur toute question dont le Gouvernement le saisit et élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République, au Premier ministre et au Parlement. En 2012, le Comité de suivi DALO s'est réuni pour recevoir information sur l'annulation par le Conseil d'État du décret relatif aux titres de séjour ; présentation du projet de décret pris en application de l'article L. 301 du code de la construction et de l'habitation (CCH) et pour lequel le comité avait émis un avis en 2011 ; présentation d'un projet d'arrêté fixant la liste des titres de séjour prévue au 1 de l'article R. 441-1 du CCH ; présentation de tableaux de bord. Aucun moyen budgétaire ou de personnel spécifique n'est alloué au fonctionnement de ce comité. Placé sous la présidence du président du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, le secrétariat est assuré par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire de Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9842

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Égalité des territoires et logement

**Ministère attributaire :** Égalité des territoires et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 novembre 2012](#), page 6413

**Réponse publiée au JO le :** [15 octobre 2013](#), page 10858